

Créteil, le 09 novembre 2021

Travaux de réparation sur le viaduc d'Arcueil (94)



La nuit du 2 au 3 novembre 2021, un poids lourd a percuté et fortement endommagé le dispositif de retenue du viaduc d'Arcueil et une partie des écrans acoustiques.

Cet événement a contraint la DiRIF à neutraliser temporairement, et en urgence, la voie de droite sur ce viaduc dans le sens Province-Paris, et à limiter la vitesse à 50 km/h.

La réparation du dispositif est une opération lourde de génie civil sur un ouvrage complexe tel que le viaduc d'Arcueil. La planification et l'exécution des travaux de remplacement définitif de ce dispositif de retenue pour les poids lourds nécessitent plusieurs mois de délais.

En attendant, afin d'assurer la sécurité des usagers, un dispositif de retenue provisoire a été installé la nuit du 8 au 9 novembre sur l'ensemble du linéaire du viaduc. Ce dispositif nécessite toutefois de maintenir fermée la voie de droite de l'autoroute A6a à hauteur du viaduc d'Arcueil pendant plusieurs mois, et de maintenir une vitesse limitée à 50 km/h sur l'ensemble des voies de circulation situées sur le viaduc.

La voie dédiée aux bus et aux taxis, activée aux heures de pointes, restera en fonctionnement en amont et en aval du viaduc, néanmoins, ses usagers devront se rabattre sur les deux files restantes ouvertes sur la section en viaduc.

La DiRIF remercie l'ensemble des usagers de leur compréhension et les invite à renforcer leur vigilance à l'approche du viaduc et lors de sa traversée.



Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Les usagers peuvent consulter www.SYTADIN.fr pour préparer leur déplacement. Les alertes sont relayées sur Twitter (@SYTADIN).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1.

Placée sous l'autorité du **préfet d'Île-de-France, préfet de Paris**, la direction des routes d'Île-de-France (**DiRIF**) de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (**DRIEAT**), service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire, assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation des autoroutes non concédées et des routes nationales d'Île-de-France.

Site internet de la DiRIF : www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

